

COSOMATION DE MON FILS

Par Profil supprimé Postée le 12/10/2016 20:17

bonjours, malgré un retrait de permis et une obligation de soin (psy) pendant un an je pense que mon fils consomme encore du cannabis.certe ses seance avec le psy font que de commencer donc je souhaiterai savoir qui peut l'aider à arreter.voyant toujours ces copains avec qui il fume et etant majeur il ne m'ecoute plus toujours par avance merci

Mise en ligne le 13/10/2016

Bonjour,

Aucun professionnel, quel qu'il soit, ne sera en mesure de « faire arrêter » votre fils de fumer du cannabis tant que lui-même n'aura pas décidé d'arrêter. Vous nous dites qu'il vient de commencer un suivi avec un psychologue dans le cadre d'une obligation de soins. Nous supposons que ces entretiens ont lieu dans l'enceinte d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), c'est ce qu'il y a de plus spécialisé dans la prise en charge des addictions. Nous ne saurions pas vous donner d'autres adresses que celles d'autres CSAPA.

La plupart de ces centres propose de recevoir les proches pour du soutien, des conseils donc n'hésitez pas à prendre contact si vous souhaitez de votre côté être reçu(e). Les consultations sont individuelles, confidentielles et gratuites.

N'hésitez pas à revenir vers nous si vous avez besoin d'échanger plus précisément sur les consommations de votre fils, son suivi, vos difficultés avec lui. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à 2h.

Cordialement.
